



Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél : +225 27 20 31 77 00
forvismazars.com/ci



5, Avenue Marchand
Plateau
01 BP 2715
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 21 11 15
Fax : +225 27 20 21 12 59
eritedge.com

BANK OF AFRICA - Côte d'Ivoire, S.A. (BOA CI)

Rapport d'examen limité des états financiers semestriels

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

BANK OF AFRICA - Côte d'Ivoire (BOA CI)

Société anonyme

Plateau, Angle Avenue Terrasson de Fougères et
Rue Gourgass
01 BP 4 132
Abidjan 01

Rapport d'examen limité des états financiers semestriels

Période du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026

Aux actionnaires de la BOA CI, S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution des dispositions prévues par l'article 14 de la Circulaire N° 002-2018/CB/C relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA et de l'article 8 de l'instruction n° 35-11-2016 de la BCEAO relative à l'établissement et à la publication des états financiers individuels et consolidés, nous avons procédé à :

- l'examen limité des états financiers semestriels de la BOA CI, S.A au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces états financiers comprennent le bilan, le hors-bilan et le compte de résultat, ainsi que les notes annexes ;
- la vérification des informations données dans le rapport d'activité semestriel couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 qui accompagne les états financiers semestriels sur lesquels a porté notre examen limité comme le prévoit l'article 8 de l'instruction 35-11-2016 relative à l'établissement et à la publication des états financiers individuels et consolidés.

1. Examen Limité des états financiers semestriels

1.1 Étendue de l'examen limité

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation des états financiers semestriels conformément au Plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA ainsi qu'à ses instructions d'application, et du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers intermédiaires exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Ces états financiers semestriels ont été établis par la Direction Générale sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Ils ont été arrêtés par ledit Conseil en sa session du 9 septembre 2026.

Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers semestriels.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur légal de l'entité » conformément aux dispositions du règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes internationales d'audit (normes ISA) conformément aux dispositions du règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA.

En conséquence, l'assurance que les états financiers semestriels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

1.2 Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers semestriels au 30 juin 2026 ci-joints, ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Bank Of Africa Côte d'Ivoire au 30 juin 2026 ainsi que le résultat pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA ainsi qu'à ses instructions d'application.

2. Vérification des informations données dans le rapport d'activité semestriel

Le rapport d'activité semestriel a été préparé par la Direction Générale de Bank Of Africa Côte d'Ivoire et arrêté par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 9 septembre 2026. Il nous appartient de nous prononcer sur la sincérité et la concordance des informations contenues dans ce rapport avec les états financiers semestriels.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les états financiers semestriels au 30 juin 2026.

Pour les Commissaires aux Comptes

Abidjan, le 30 septembre 2026

Forvis Mazars, S.A.



Elvis D'OLIVEIRA
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Eritedge Côte d'Ivoire, S.A.



Arielle-Inès SÉRI BAMBA
Expert-Comptable Diplômée
Associée

ANNEXE : ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS au 30 juin 2026